

## Demandes du SNUipp23 et du SE-UNSA 23

Sujet	Situation dénoncée par le SNUipp et le SE-UNSA	Ce que le SNUipp et le SE-UNSA demandent
<b><i>Droits des personnels</i></b>		
<b>Frais de déplacement</b>	Alors qu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel, les collègues sont remboursés sur la base du tarif SNCF 2 <sup>nd</sup> e classe ne couvrant donc pas les frais occasionnés	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent l'application du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 à savoir : - article 9 : <i>le service qui autorise le déplacement (l'IA) choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature déplacement</i> En conséquence, le SNUipp et le SE-UNSA demandent que le remboursement se fasse sur la base du tarif véhicule personnel sur les trajets, dans la limite des budgets disponibles
<b>Médecine du travail</b>	Les personnels n'ont aucune visite médicale au cours de leur carrière dans le cadre de la médecine du travail	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent <b>le respect de l'accord fonction publique du 26/07/1994 et de la circulaire d'application du 24 janvier 1996 du décret qui prévoit :</b> - une visite annuelle en cas de risques particuliers et pour les agents qui le souhaitent, - pour tous une visite tous les 5 ans, - un rapport annuel du médecin de prévention, - un suivi par l'IA de cette surveillance médicale qui présente un caractère obligatoire  une réponse de l'administration aux agents ayant formulé une demande de visite médicale
<b><i>Autoritarisme</i></b>		
<b>Aide personnalisée</b>	Application restrictive de la circulaire dans la répartition des 60 heures	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent : - de laisser de la liberté aux équipes pédagogiques quant aux choix des formes d'aide et dans la répartition des 60 heures - l'arrêt des décomptes horaires stricts faisant l'objet de contrôles périodiques
<b>Fonctionnement des équipes de circonscriptions</b>	Interférences entre les rôles de conseil et de contrôle	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent l'arrêt des pressions de l'administration et la clarification des relations hiérarchiques et des missions de chacun des membres de l'équipe.
<b><i>Simplification administrative</i></b>		
<b>Décharges de direction écoles à 1 et 3 classes</b>	Difficultés pour les directeurs 1 et 3 classes pour assurer leurs missions	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent qu'une journée de décharge de direction soit accordée par période aux directeurs 1 à 3 classes
<b>Simplification administrative</b>	Malgré les promesses successives, un nombre important d'enquêtes et de documents divers et redondants sont envoyés dans les écoles surchargeant l'ensemble des collègues	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent que la négociation préalable tienne lieu de groupe de travail pour la simplification administrative et qu'un comité de suivi soit mis en place (une rencontre par période). Le SNUipp demande d'ores et déjà la suppression de toute demande statistique (données liées aux tableaux de bord école, à la fiche de dialogue contractualisée) de la fiche individuelle de début d'année et de toute demande de listes d'élèves.

<b>Carte scolaire</b>		
<b>Chiffrage des besoins</b>	Un certain nombre de missions de l'école ne sont plus ou mal assurées : remplacements, aide aux enfants en difficultés, enseignement des langues vivantes... Amélioration des conditions d'encadrement des élèves et de travail des enseignants	Le SNUipp et le SE-UNSA proposeront un chiffrage de ces besoins
<b>Décharge de direction</b>	La réforme de la formation menace les décharges de direction notamment pour les écoles à 4 classes.	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent le maintien des décharges pour les écoles à 4 classes et l'extension aux écoles à 1 et 3 classes.
<b>Evaluations nationales</b>		
<b>Evaluations nationales</b>	Nos critiques portent principalement sur la date de passation, le codage binaire, l'absence de prise en compte des réussites partielles. Elles portent également sur la possibilité de publication des résultats école par école.	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent de remettre à plat le dispositif actuel d'évaluations CM2 et CE1 pour prendre le temps d'une concertation qui permette de construire de véritables outils d'évaluation utiles aux enseignants et favorables à la réussite de tous les élèves.
<b>Base-élèves</b>		
<b>Base élèves</b>	<p>Appréciation du Comité des droits de l'enfant de l'ONU du 12 juin 2009 « Les objectifs de cette base de données et son utilité pour le système éducatif n'étant pas clairement définis, le Comité est préoccupé par l'utilisation de cette base de données à d'autres fins telles que la détection de la délinquance et des enfants migrants en situation irrégulière et par l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir son interconnexion avec les bases de données d'autres administrations. Enfin, le Comité est préoccupé de ce que les parents ne peuvent pas s'opposer et ne sont souvent pas informés de l'enregistrement de leurs enfants et pourraient en conséquence être réticents à inscrire leurs enfants à l'école. Rappelant la recommandation faite par le Comité des Droits de l'Homme, le Comité demande à l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que la collecte, le stockage et l'utilisation de données personnelles sensibles soient compatibles avec les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 16 de la Convention des droits de l'homme ».</p> <p>Disfonctionnement dans l'utilisation de la base au service des directeurs</p>	<p>Le SNUipp et le SE-UNSA demandent que la mise en œuvre et l'utilisation de « Base-élèves » soit arrêtées en Creuse tant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Conseil d'Etat n'a pas rendu son avis sur le recours déposé par deux enseignants et un parent d'élève de l'Isère,</li> <li>• la France n'a pas répondu au Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU qui s'inquiète des risques de croisement de fichiers.</li> </ul>

***Gestion des situations exceptionnelles***

<b>Intempéries</b>	Il y a eu dans les épisodes neigeux un certain nombre de disfonctionnements	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent que les décisions des différents établissements de l'Education Nationale soient mises en cohérence.
<b>Epidémie</b>	Décalage entre les procédures nationales et la déclinaison locale	Le SNUipp et le SE-UNSA demandent des éclaircissements sur les critères retenus dans les prises de décision.